

ÉCOLE DOCTORALE N°472

Ecole doctorale de l'école pratique des hautes études

ÉTABLISSEMENT

Paris Sciences et Lettres - PSL

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018 VAGUE D

Rapport publié le 15/06/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nathalie Theret, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Nathalie THERET, Université de Rennes 1

Experts :

- Mme Stéphanie BERTRAND, Université de Lorraine
- Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès
- M. Eric GASPARINI, Aix-Marseille Université
- M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine
- M. Vincent SIMOULIN, Université Toulouse - Jean Jaurès
- Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉS EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale 472 (ED 472) regroupe l'ensemble des doctorants inscrits à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE). Elle s'organise en trois mentions adossées aux trois sections de l'école : Systèmes intégrés, environnement et biodiversité (SIEB) ; Histoire, texte et documents (HTD) ; Religion et systèmes de pensée (RSP).

Depuis 2015, l'ED 472 est membre actif du collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 30 ED. L'EPHE a transféré la délivrance de son doctorat à PSL au 1^{er} janvier 2017.

L'ED 472 compte actuellement 580 doctorants, soit 16 % des doctorants de PSL, et 265 encadrants (dont 206 rattachés à l'EPHE) qui sont répartis entre 37 structures de recherche (28 UMR-Unités Mixtes de Recherche, une USR-Unité de Service et de Recherche et sept EA-Equipes d'Accueil) majoritairement installées à Paris et en région parisienne pour les deux mentions en Sciences Humaines et Sociales (SHS) ; la mention SIEB regroupe une plus grande diversité de laboratoires répartis sur tout le territoire. Ces structures de recherche associent l'EPHE à des universités, à des établissements publics à caractère scientifique et technologique (INSERM-Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, CNRS-Centre National de la Recherche Scientifique, INRA-Institut National de la Recherche Agronomique, IRD-Institut de Recherche pour le Développement), à des écoles (ENS-Ecole Normale Supérieure, EHESS-École des Hautes Etudes en Sciences Sociales) et à des établissements à caractère de recherche (INALCO-Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Musée du Louvre, MNHN-Muséum National d'Histoire Naturelle, Collège de France). Depuis 2014, une convention de co-accreditation avec l'École nationale des Chartes (ENC) permet aux enseignants-chercheurs de l'ENC d'inscrire des doctorants dans l'ED 472.

Avec un positionnement original car alliant sciences du vivant et sciences humaines, et une dynamique reconnue au sein du collège doctoral PSL, l'école doctorale 472 contribue efficacement au dialogue entre les disciplines. Elle a vocation à intégrer le futur Campus Condorcet en 2019.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'adossement scientifique de l'ED 472 est de très grande qualité avec un ensemble de 37 unités de recherche diversement réparties suivant les mentions doctorales. La mention SIEB (Systèmes intégrés, environnement et biodiversité) compte 22 unités de recherche (17 UMR, quatre EA, une USR). Les deux autres mentions en sciences humaines et sociales, HTD (Histoire, texte et documents) et RSP (Religion et systèmes de pensée) regroupent 12 UMR et trois EA.

La gouvernance de l'ED est assurée par une équipe de direction et par un bureau. Ce dernier regroupe le directeur, nommé par le président de l'EPHE après avis du conseil de l'ED et du conseil scientifique de l'EPHE, les trois responsables de mention, les chargés de mission nommés par le directeur et les directeurs et directeurs-adjoints de la division de la recherche et des relations internationales de l'EPHE. Ce bureau se réunit dix fois par an. Le conseil de l'école doctorale, actuellement composé de 22 membres, va être renouvelé pour se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016. Siègent à ce conseil qui se réunit trois fois par an, les trois responsables de mention, le directeur de l'École des Chartes, deux représentants des équipes de chaque mention, un représentant des ingénieurs et des personnels administratifs, quatre doctorants, trois personnalités extérieures et trois représentants du monde économique. Une particularité de l'ED 472 vient du mode d'élection des représentants des doctorants, ceux-ci devant obligatoirement être élus aux conseils centraux de l'EPHE (conseil administratif ou conseil scientifique) pour pouvoir siéger au conseil de l'ED.

Afin de renforcer l'interaction entre les laboratoires et l'ED, la direction organise des visites dans les laboratoires, sollicite les chercheurs pour des ateliers et diffuse les comptes rendus du conseil et du bureau par

lettre circulaire. L'ED est aussi amenée à présenter un bilan d'activités annuel devant le conseil scientifique de l'EPHE.

L'administration de l'ED est assurée par un personnel dédié et par les trois gestionnaires des mentions, en étroite collaboration avec la Direction des Études et de la Vie Étudiante et la division de la recherche et des relations internationales impliquant deux personnels. Une très bonne communication rend cette organisation efficiente auprès des doctorants, avec des pages web hébergées sur le site de l'EPHE, une newsletter, des lettres circulaires et un sondage régulier, souvent par écrit, pour identifier les besoins des doctorants. Les documents administratifs sont mis à disposition sur le site Internet et les doctorants sont tenus informés des journées d'accueil et des journées thématiques.

Le budget de l'ED a diminué de 102 000 euros en 2016 à 86 000 euros en 2017, et sert à financer pour près de la moitié les jurys de soutenance de thèse et d'HDR (Habilitation à diriger des recherches). Les autres dépenses répondent aux demandes d'aide ponctuelles formulées par les doctorants (missions de recherche, formation, colloques, etc.), avec généralement un cofinancement de la part des équipes de recherche, aux événements scientifiques organisés par l'ED (journées annuelles) ou par ses doctorants et enfin au fonctionnement de l'école doctorale (organisation des concours et réunions, communication).

L'ensemble du dispositif de recrutement des doctorants est fortement adossé aux trois mentions. C'est en leur sein que sont évalués les sujets de thèse et les dossiers de candidature des doctorants. Les critères communs aux trois mentions sont fondés sur l'excellence du parcours antérieur avec l'exigence d'une note minimale de 14/20 au master, et sur la qualité du projet. En revanche le concours annuel pour l'attribution des contrats doctoraux est organisé par le conseil de l'ED qui auditionne les candidats retenus. En 2016, 60 candidats ont été auditionnés pour 16 contrats disponibles. L'ED réserve un contrat pour soutenir sa politique scientifique et dont le fléchage peut varier suivant les années, par exemple sur un sujet d'interface entre sciences de la vie et de la terre et sciences humaines et sociales en 2016 ou sur un parcours doctoral intégré européen en 2017. Depuis 2015, quatre contrats dont un fléché sur l'école des Chartes sont attribués par PSL. Les autres types de financements obtenus et pour lesquels le recrutement n'est pas réalisé lors du concours proviennent des contrats de l'École Normale Supérieure (ENS), du réseau des Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) et des Laboratoires d'excellence (Labex). Au total, le nombre de contrats doctoraux a été multiplié par quatre au cours du dernier quinquennal pour atteindre 30 contrats en 2016. A cela s'ajoutent les financements des doctorants étrangers qui bénéficient d'une bourse obtenue dans leur pays d'origine et les financements gérés par les laboratoires comme des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).

Au cours de ce dernier contrat quinquennal, l'ED s'est très fortement impliquée dans la recherche de nouveaux financements et d'une diversification de ceux-ci. Cependant leur nombre reste très insuffisant et il existe des écarts importants entre les mentions. Dans le secteur des SHS, deux tiers des doctorants ne sont pas financés. Dans la mention SIEB en revanche, un financement spécifique pour la thèse est exigé. En l'absence de financement dédié au doctorat, les directeurs de thèse doivent s'assurer des conditions matérielles de réalisation de la thèse. Pour faciliter la fin de rédaction, la direction de l'ED envisage de créer des bourses de fin de thèse en recherchant des mécénats.

L'ED considère que le taux de financement des thèses est assez faible et précise que les données sont difficiles à obtenir. Des chiffres plus précis seraient malgré tout bienvenus.

Un atout fort de l'ED est sans conteste son attractivité, avec 48 % de doctorants étrangers et une forte proportion d'étudiants issus de masters non préparés à l'EPHE. Le recrutement à l'international s'appuie sur l'efficacité du Service des relations internationales qui a permis la mise en place de 132 cotutelles. L'accueil des doctorants étrangers est facilité par la présence d'une documentation en anglais, un site web bilingue et des formations de Français Langue étrangère (FLE). L'aide à la mobilité des doctorants est aussi soutenue par un engagement financier fort de l'ED qui lui consacre la moitié de son budget, soit entre 35 000 et 40 000 euros par an. Le dispositif repose sur une gestion dynamique, avec un examen des demandes une fois par mois en bureau et un appel à candidatures annuel pour les demandes de séjours dépassant la durée de deux mois. La transparence des procédures et l'apport significatif que représentent ces aides ont été soulignés par les doctorants rencontrés par le comité Hcéres.

• Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED 472 reste à peu près stable ; en quatre ans il est passé de 199 à 206 directeurs de thèse appartenant à l'EPHE pour un nombre de doctorants en très légère diminution, de 617 en 2012 à 567 en 2017. Si le nombre moyen de doctorants par HDR peut paraître satisfaisant (2,3 doctorants par directeur de thèse), il existe de grandes disparités suivant les disciplines, avec un maximum constaté de 16 doctorants pour un directeur. En 2012, l'ED a fixé le nombre maximum de dix doctorants par directeur de thèse, avec une certaine souplesse cependant suivant les mentions. Afin de préserver la dynamique à l'international, les encadrements en cotutelle comptent pour moitié. Les conditions de codirection et de

co-encadrement sont clairement définies dans l'article 8 du règlement intérieur de l'ED. Celui-ci prévoit notamment des conventions avec les autres établissements pour les directeurs et encadrants n'appartenant pas à l'EPHE. Un document a été élaboré en interne permettant de reconnaître l'investissement des jeunes collègues dans le co-encadrement de thèses et de faciliter la constitution de leur dossier de soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Concernant le suivi des doctorants, l'ED a commencé par mettre progressivement en place un comité de thèse auquel participaient notamment les directeurs et les encadrants du doctorant. A la suite de l'arrêté de mai 2016, la direction a décidé d'aménager ce dispositif, en incluant un temps de discussion entre le doctorant et les membres du comité en l'absence du ou des directeur(s) de thèse. Cette approche pragmatique de la nouvelle réglementation prévoyant un comité sans encadrants, a permis de conserver la dynamique des comités de suivi de thèse qui avait été difficile à mettre en place, notamment dans les laboratoires de SHS. Pour autant, les doctorants sont très conscients des limites de cet échange quand il s'agit d'évoquer les difficultés avec leur encadrant, dans la mesure où ce dernier est impliqué dans la constitution du comité et présent lors de la première étape de son déroulement. Ils soulignent, en outre, la forte disparité d'encadrement et de suivi entre les doctorants sur contrat doctoral et les autres. La grande disponibilité des responsables de mentions vis-à-vis des doctorants devrait se traduire par la mise en place d'une procédure claire de médiation, ces responsables pouvant être sollicités face à des cas problématiques. Le comité de thèse du doctorant se réunit à partir de la deuxième année d'inscription des doctorants et a ensuite lieu chaque année. Les membres du comité remplissent un formulaire unique qui doit être signé par toutes les parties et donnent un avis pour la réinscription.

L'ED a axé son offre de formation sur deux volets. D'une part, une formation en langues de travail (français et anglais scientifique) pour les primo-inscrits et un renforcement en langues de l'érudition (latin, grec, hébreu) pour ceux qui en ont besoin sont proposés ; d'autre part, une formation en humanités numériques est organisée. Des attestations sont délivrées aux doctorants ayant suivi ces formations. En parallèle, les doctorants peuvent suivre l'ensemble des formations proposées par le Collège doctoral de PSL, formations qui sont bien relayées par le système de diffusion de l'ED. Les échanges avec les doctorants rencontrés lors de la visite du Comité Hcéres (essentiellement des doctorants sur contrat doctoral) ont montré que le dispositif PSL est connu, utilisé et ne pose pas de difficulté d'accessibilité. Les doctorants privilégient les formations concernant la préparation de l'après-thèse et la communication scientifique, alors que la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique n'est pas encore perçue par tous les doctorants comme obligatoire. En revanche, durant les échanges, les doctorants ont exprimé de façon unanime leur difficulté pour avoir accès à des « missions d'enseignement » durant la thèse, et à des postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) en fin de thèse, pour leur permettre de bénéficier d'une année supplémentaire financée.

L'ED 472 propose aussi un parcours de formation optionnel qui permet aux doctorants de valider des crédits ECTS (European Credits Transfer System) : 150 ECTS pour la soutenance de thèse, 30 ECTS pour les autres activités (suivi des formations, rédaction d'articles, participation à des colloques, séminaires ou stages). Ce parcours doctoral a d'abord été conçu pour les doctorants étrangers afin de leur permettre d'acquérir des compétences en langue et une reconnaissance de leur formation dans leur pays, mais il rencontre désormais un succès de plus en plus grand auprès de tous les doctorants, étrangers comme français. En dehors de ce dispositif très souple, il n'existe pas de plan de formation à proprement parler au sein de l'ED. La direction de celle-ci a choisi de faire confiance aux doctorants et aux directeurs de thèse. Dans le règlement intérieur, il est spécifié que le directeur de thèse doit rencontrer régulièrement ses doctorants, et lire et commenter les travaux de ces derniers. De leur côté, les doctorants doivent suivre le séminaire hebdomadaire dispensé par leur directeur de thèse.

Un point fort de l'ED 472 est la mise en place de nombreuses actions d'animation valant formation. Elle encourage et soutient (notamment financièrement) l'organisation de séminaires et de journées thématiques par les doctorants, avec constitution et diffusion d'actes numériques. Certains doctorants regrettent cependant le manque d'information sur les séminaires des mentions qui ne sont pas les leurs. La journée transversale entre les trois mentions, organisée chaque année, est un moment très apprécié par les doctorants.

Depuis la rentrée 2017 et sous l'impulsion du Collège doctoral PSL, la direction de l'ED travaille activement auprès des laboratoires pour l'utilisation du « portfolio du doctorant » qui permettra de formaliser l'ensemble des activités et formations et de valoriser les compétences des doctorants. Ce portfolio pourrait contribuer à préciser la nature des aptitudes à acquérir pour être autorisé à soutenir, celle-ci étant encore mal définie dans le projet actuel (publications, participation à des congrès, formations transversales, etc.).

Les efforts effectués pour le suivi des thèses sont très certainement à l'origine du doublement du nombre de soutenances au cours du dernier contrat, de 53 en 2013-2014 à 108 en 2016-2017. L'ED exprime sa volonté de réduire encore la durée des thèses, même si les chiffres ne reflètent pas pour l'instant cet engagement, puisque la durée moyenne des thèses reste stable autour de 6 ans. Le taux d'abandon global est faible, de l'ordre de 5 %, mais mériterait d'être réévalué à partir du suivi des réinscriptions des doctorants.

Ces chiffres cachent sans aucun doute une grande disparité entre les mentions et les analyses des durées de thèse, du taux d'encadrement et des abandons doivent être faites par mention.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le souci de la valorisation du doctorat a été pleinement pris en compte par l'ED qui a mis en place des actions spécifiques, notamment la journée de remise des diplômes, l'élaboration de portraits vidéo de quatre minutes dans lesquels le docteur présente son travail de thèse, la constitution d'un verbatim, la publication d'un livret indiquant les thèses soutenues chaque année dans l'ED et le soutien à la participation au dispositif *Ma thèse en 180 secondes*.

Concernant plus directement la préparation à la poursuite de carrière, l'ED se repose sur les modules de formation dispensés par le Collège doctoral de PSL. Cependant, elle organise aussi régulièrement des réunions d'information sur ce point avec des retours d'expérience d'anciens docteurs, notamment au cours de la journée d'accueil. L'Association Alumni reste à créer.

Concernant la poursuite du parcours professionnel des diplômés de l'ED 472, l'EPHE a conduit des enquêtes auprès des docteurs ayant soutenu leur thèse soit depuis un an, soit depuis trois ans. Les enquêtes à un an n'ont pas permis de collecter des informations fiables car le taux de réponse était inférieur à 15 % avec, de surcroît, un nombre significatif de « situations inconnues ». Le taux de réponse aux enquêtes à trois ans (soutenances en 2011, 2012 et 2013) est supérieur (60 %) mais malgré tout insuffisant pour tirer des conclusions totalement satisfaisantes. On constate cependant un recul de l'insertion dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche et dans les grands organismes (de 27 à 17 %), ainsi que dans le secteur public autre que l'enseignement et la recherche (de 20 à 14 %). À l'inverse, le taux d'insertion professionnelle augmente dans le secteur privé et à l'étranger (de 13 à 31 %). Le nombre de jeunes docteurs ayant obtenu un contrat postdoctoral a également augmenté (de 25 à 34 %). Il est cependant difficile d'analyser ces chiffres dans la mesure où le rapport remis au Hcéres ne spécifie pas les modalités dans lesquelles ces différents docteurs ont effectué leur thèse (sous contrat doctoral, avec un statut de salarié ou sans disposer de financement). Il n'y a pas d'acte de diffusion des données de suivi-insertion des docteurs ; les données sont transmises au conseil de l'ED de l'EPHE.

L'utilisation du logiciel ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé) et le dispositif de suivi mis en place par le Collège doctoral de PSL devraient permettre de faire une analyse plus fine et plus fiable du parcours professionnel des jeunes docteurs de l'ED.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une autoévaluation sur la base de chaque critère du référentiel Hcéres a été conduite, certes pas toujours étayée notamment par des données chiffrées, mais qui rend compte qualitativement des forces et des faiblesses de l'ED. La procédure de cette autoévaluation n'est pas documentée et il n'est pas fait mention d'éventuels échanges avec les doctorants à ce sujet. Les faiblesses identifiées concernent essentiellement le manque de moyens financiers, la disparité entre les doctorants selon leur laboratoire d'accueil qui se traduit par des différences en termes de moyens et d'encadrements, et l'absence d'un statut d'alumni qui faciliterait le suivi après la thèse.

Le projet est fondé sur un renouvellement de la structure à l'identique avec une nouvelle équipe de direction et des objectifs redéfinis, en réponse aux points faibles, sous réserve de moyens financiers suffisants. Ces objectifs concernent le renforcement des procédures liées au suivi des thèses avec la mise en place du portfolio et de la convention individuelle de formation, le financement de fin de thèse, la reconnaissance de la thèse par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et une meilleure articulation de l'ED avec les laboratoires, en s'appuyant notamment sur la synergie que pourraient créer des ateliers doctoraux.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 472 s'est structurée autour des trois sections disciplinaires de l'EPHE et offre un cadre unique aux doctorants pour la réalisation de leur projet. La transversalité, la diversité des disciplines proposées, la richesse de l'adossement scientifique lui assurent une attractivité nationale et internationale avérée. De réels efforts ont été entrepris pour le suivi des doctorants avec la mise en place des comités de thèse mais la durée moyenne des thèses reste élevée, autour de 6 ans. La gouvernance a bien identifié les faiblesses de l'ED, et le projet qui vise à les surmonter est réaliste. Le manque de financements et l'absence de locaux adéquats pour un grand nombre de doctorants en SHS constituent des défis majeurs que l'établissement devrait prendre en compte.

• Points forts

- Adossement scientifique fort.
- Très bonne dynamique d'évolution de l'organisation et de la structuration de l'ED.
- Engagement fort dans la communication et la valorisation de la thèse.
- Effort pour la recherche et la diversification des financements de thèse.
- Réelle ouverture à l'International, tant du point de vue de la mobilité entrante (accueil de nombreux doctorants étrangers) que sortante (fort soutien à la mobilité des doctorants).

• Points faibles

- Disparités des pratiques et des conditions de réalisation des thèses selon les mentions et les laboratoires.
- Manque de formalisation de l'offre de formation et du caractère obligatoire à suivre les formations, notamment dans le domaine de l'éthique de l'intégrité scientifique.
- Insuffisance du dispositif de suivi du parcours professionnel (faible taux de réponse, utilisation réduite de ces données qui ne débouchent pas sur des stratégies de pilotage).
- Manque d'espaces de sociabilité pour les doctorants (espaces communs, association, web mail).

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Au cours du contrat écoulé, l'ED 472 a su prendre des mesures qui ont répondu à un grand nombre des recommandations qui avaient été faites lors de la précédente évaluation par l'AERES. Celles-ci concernent l'augmentation très significative du nombre de contrats doctoraux, la mise en place de comités de suivi de thèse et d'un parcours doctoral, l'animation de l'interdisciplinarité par des journées transversales, le développement d'une communication efficace notamment au travers du site web et des lettres circulaires.

Pour poursuivre dans cette dynamique très positive, il serait souhaitable que l'ED :

- structure mieux son offre de formation, avec un vrai plan de formation, et communique sur l'obligation à suivre la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique ;
- consolide le dispositif de suivi du parcours professionnel des docteurs en prenant appui sur les outils portés par le Collège doctoral ;
- acquiert une meilleure visibilité concernant les financements des étudiants étrangers ;
- mette en place un véritable CSI (Comité de suivi individuel) en conformité avec les recommandations de l'arrêté de mai 2016, et qui n'inclue pas la direction de thèse ;
- incite les doctorants à créer une association des anciens (*Alumni*) ;
- organise des élections pour une représentation des doctorants dans le conseil de l'ED qui soit différente de celle des représentants élus dans les conseils centraux.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le comité Hcéres recommande à l'établissement de mettre à disposition des locaux pour les doctorants (bureaux et espace de travail).

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Alain FUCHS
Président

+33 1 75 00 02 84
alain.fuchs@psl.eu

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 27 avril 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES – ED 472

Réf : D2019-EV-0755700N-DEF-190015929-023103-RT – ED 472
Ecole Doctorale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Monsieur le Directeur,

L'ensemble de l'ED 472 remercie le comité de visite de son travail très minutieux et bienveillant de lecture de nos documents, d'écoute lors de la visite, et de rédaction de son rapport. Nous en retenons que le comité partage pour l'essentiel notre perspective, à savoir que d'importantes et très bienvenues avancées en termes de suivi et d'encadrement ont eu lieu au cours du contrat qui s'achève, et que certains chantiers en cours seront prioritaires pour la prochaine équipe de direction. Nous prenons bonne note des remarques d'ordre règlementaire (par ex. le mode de nomination des représentants doctorants au conseil de l'ED), et du fait que certains chantiers importants (le portfolio du doctorant, par exemple) sont encore, comme sans doute dans beaucoup d'ED, en phase de démarrage. Nous souscrivons aussi aux remarques concernant le fait que certains indicateurs sont relativement imprécis (« les analyses des durées de thèse, du taux d'encadrement et des abandons doivent être faites par mention » même si les chiffres sont manifestement proches pour les deux mentions HTD et RSP ; les financements des étudiants étrangers ; et le suivi du devenir professionnel), en convenant que nos moyens humains, peu nombreux mais extrêmement dévoués, sont mobilisés en permanence sur l'action plus encore que sur le reporting. En effet, les SI dont nous disposons ne produisent pas ces données, qui nécessiteraient un temps de dépouillement et de compilation non négligeable, que nous y consacrerons quand cela sera possible.

Nous souhaitons insister sur le fait que dans une ED aussi diverse et pluridisciplinaire, et où les conditions d'accueil dans les équipes sont aussi variées, notre politique pour être efficace doit être souple et viser d'abord à atteindre par les moyens les plus appropriés à chaque cas les objectifs communs, plutôt qu'à imposer à tous une méthode commune. Il est vrai que nous n'avons pas de « plan de formation » commun, qui n'aurait pas grand sens au vu de notre spectre disciplinaire, mais nous continuons à travailler pour identifier les manques dans l'offre de formation et à y remédier.

Nous souhaitons préciser les points suivants :

1/ Concernant le comité de suivi de thèse. Comme l'indique bien le rapport, il a été mis en place avant l'arrêté de 2016, et a fait l'objet d'une importante démarche pédagogique auprès de tous les collègues concernés. Nous arrivons progressivement à une étape où, le CST étant entré dans les bonnes habitudes, il est envisageable de continuer à le faire graduellement évoluer, par exemple en précisant davantage encore le rôle du DT dans les discussions concernant les aspects scientifiques, et en levant les éventuelles difficultés qu'auraient les doctorant.e.s à y faire part de difficultés non scientifiques. Notre prochain objectif est donc un « guide du CST » plus détaillé.

2/ Le rapport dit : « La grande disponibilité des responsables de mentions vis-à-vis des doctorants devrait se traduire par la mise en place d'une procédure claire de médiation, ces responsables pouvant être sollicités face à des cas problématiques. » De fait, le responsable de mention et le directeur de l'ED reçoivent systématiquement comme instance de médiation les doctorant.e.s rencontrant un problème qui ne peut être résolu en CST. Les doctorant.e.s en sont informé.e.s régulièrement par écrit (circulaires) et oral (réunions de rentrées, visite dans les équipes), le savent, et n'hésitent à y faire recours.

3/ le rapport dit : « la durée moyenne des thèses reste élevée, autour de 6 ans ». Cette durée a diminué très sensiblement à l'échelle d'une dizaine d'années, et les thèses au-delà de huit ans, sont devenues (contrairement à ce qui était le cas il y a dix ans) de très rares exceptions. Ceci dit, pour les thèses en SHS non financées, six ans est d'une part dans la limite prévue par l'arrêté, et d'autre part n'est sans doute pas supérieur à la moyenne nationale pour ces mêmes disciplines. On peut ajouter que la médiane (sans doute une meilleure mesure que la moyenne), qu'il faudrait calculer, est certainement entre 4 et 5 ans.

Sur les points faibles et recommandations, nous souscrivons tout à fait aux remarques sur le manque d'espace de sociabilité pour les doctorants (question sur laquelle tous nos espoirs se tournent vers le Campus Condorcet) ; sur la marge de progression quant au dispositif de suivi des docteurs (problème qui est en voie d'être résolu par les outils de suivi du Collège doctoral PSL) ; et sur le besoin de mieux communiquer sur l'obligation à suivre la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique.

En ce qui concerne le CSI, comme indiqué plus haut, nous considérons que nos doctorants bénéficient déjà d'« un véritable CSI » ; qui donne satisfaction dans la très grande majorité des cas, et nous allons continuer à l'améliorer sans rejeter les très importants acquis.

Enfin, pour ce qui est de mieux structurer notre offre de formation, nous partageons le diagnostic en insistant sur le terme « offre ». Les doctorants sont déjà tenus d'assister au séminaire de leur DT, ce qui, pour trois ans de formation doctorale constituée déjà environ 150h de formation à la recherche. La question n'est donc pas d'obliger à davantage d'heures de cours en présentiel, mais d'améliorer l'offre de formation sur les besoins prioritaires : nous travaillons actuellement sur la question de l'entraînement à la prise de parole dans les congrès internationaux.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.


Alain FUCHS